

AVIS PUBLIC



MUNICIPALITÉ SAINT-SYLVESTRE

Le présent avis public est donné par la soussignée, directrice générale, que les membres du conseil municipal de Saint-Sylvestre, ont adopté lors de l'assemblée du conseil le 2 mai 2016, le règlement # 98-2016 modifiant le règlement # 61-2006 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Le règlement # 98-2016 entre vigueur suite à un avis publié à la Gazette Officielle du Québec le 30 juillet 2016 mentionnant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxes aux fins du financement des centre d'urgences 9-1-1.

Ginette Roger
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 19 août 2016 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 août 2016.

Ginette Roger
Directrice générale et secrétaire-trésorière